



Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Département de la Seine-et-Marne

SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH

Nombre de membres :

En exercice : **68**

Qui ont pris part à la délibération : 30

Dont pouvoirs : 12

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Date d'affichage : 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 13 décembre, à 19h35, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SICPRH – Domaine de la Grange au Bois à la salle de restauration, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 7 décembre 2022 suite à convocation faite le 30 novembre 2022, une deuxième convocation a été faite le 7 décembre, pour réunion le 13 décembre 2022.

Étaient présents : 18

Mme MOKRI Prina, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme BRET-MEHINTO Florence suppléante de Mme TABAI, Mme RIBAILLE Catherine, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme DEVILLARD Joëlle, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. GAUDEFROY Gérard, M. MACHADO Anthony, M. CURUTCHET François, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme COURTINE Elisabeth, M. CHEVALIER Luc.

Étaient absents excusés : 22

Mme BORIES Régine, Mme HAM Lavie, Mme NGUYEN Khanh, Mme Sandrine BOURGOGNE, Mme BEERNAERT Aude, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme RIOJA Virginia, M. RABASTE Brice, Mme BOISSOT Colette, Mme TARTARE Martine, M. LASMIER Robert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, M. FLEURY Sébastien, Mme LEHMANN Corinne, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. ROBERT Claude, M. MONSCOURT Philippe, Mme ROTOMBE Claudine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme DE SA Elda, Mme BOCH Béatrice.

Étaient absents non excusés : 28

Mme RODRIGUES Fatima, Mme LUCCHESI Elisabeth, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, Mme TOMAS Elodie, M. VERAX Jérôme, M. FATIS Stéphane, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme COURET Ghyslaine, Mme SARR Mariétou, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme GUILLOSSOU Carine, M. PILGRAIN Hervé, Mme RICHARDSON Esther, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme LAMRI Khadija, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. DESFOUX Didier, M. COCHEZ Jean-Luc, M TOUNSI Tony.

Procurations : 12

Mme BEERNAERT Aude en faveur de Mme DESCROIX, Mme RIOJA Virginia en faveur de Mme MOKRI, M. RABASTE Brice en faveur de M. LASSAU, Mme BOISSOT Colette en faveur de Mme HERBIN, Mme TARTARE Martine en faveur de M. VOISIN Claude, M. LASMIER Robert en faveur de M. CHEVALIER, Mme MAAH Monique en faveur de Mme JULIAN, M. ROBERT Claude en faveur de M. CURUTCHET, Mme ROTOMBE Claudine en faveur de M. BEGUE, M. ROBIN-LEROY Francis en faveur de M. MACHADO, Mme DE SA Elda en faveur de Mme RIBAILLE, Mme BOCH Béatrice en faveur de Mme COURTINE.

Secrétaire de séance : M. GAUDEFROY

SI-DEL-2022-16 Décision Modification n°2

VU le Code Général des Collectivités, notamment les articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-1 0 L.2312-4, L.2313-1 et suivants, L.5211-36,

VU la délibération SI-DEL-2022-07 du Comité Syndical en date du 18 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2022 en cours d'exécution,

VU la délibération SI-DEL-2022-12 du Comité Syndical en date du 30 juin 2022 relative à la Décision Modificative n°1,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que l'organe délibérant a la faculté de modifier le budget du syndicat jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, le Comité syndical peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement, pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

CONSIDERANT que les emprunts du SICPRH sont à taux variable et qu'une modification du taux d'emprunt a été opéré par les organismes prêteurs et ainsi modifié les montants inscrits au BP 2022,

Après avoir **ENTENDU** Monsieur le Président,

Le **COMITÉ SYNDICAL, DECIDE, A LA MAJORITE,**

D'APPROUVER, la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau ci-dessous.

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	5 143,35		
Intérêts réglés à l'échéance			66111	3 124,30
Intérêts - Rattachement des ICNE			66112	2 019,05
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		5 143,35		5 143,35

D'AUTORISER le Président à signer le document présenté à l'assemblée.

Monsieur le Président et monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 30

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 13 décembre 2022


Le Président,
Luc CHEVALIER